

30 | 6°) DEMANDE d'<sup>u</sup>mission en non valeur des produits irrécouvrables

LE MAIRE. - Messieurs, le Receveur Municipal demande l'admission en non valeur du montant des produits irrécouvrables s'élevant à 5.650 F pour l'exercice 1960.

Je mets aux voix.

Adopté à l'unanimité.